

Le LIEN

Octobre 2010



Retrait du projet de loi sur les retraites

Imposons des négociations sur des bases justes

Les Organisations syndicales CFDT, CGT, CFTC, FO, FSU, Solidaires, UNSA appellent les salariés, les personnes privées d'emploi (chômeurs, fin de droits, précaires), les retraités et tous ceux qui veulent garder des conditions décentes de départ à la retraite à se mobiliser, à faire grève et à manifester le :

Jeudi 28 octobre 2010 à 10h 30

A Pau, Place de Verdun

A Bayonne, Place Ste Ursule

Tous ensemble, nous créerons le rapport de force suffisant pour gagner !

Les retraites par capitalisation

« Le bal des vampires »

Les retraites : un enjeu financier

Pourquoi ce qui ne serait pas finançable par la répartition pourrait l'être par la capitalisation ?

Une évidence : quel que soit le mode de financement, il faudra toujours faire vivre les retraités de 2050 avec la production de 2050...

Si l'on croit les prévisions alarmistes, la population sera trop pauvre pour faire vivre ses retraités par un système par répartition.

Or, si en 2050 les « fonds de pension » peuvent lever suffisamment de capitaux pour payer les retraites, c'est que ces capitaux seront disponibles. Mais au lieu de servir un système de solidarité collective, notre argent servira à engraisser les « vampires de la finance »...

Les cotisations pour les retraites représentent 194 milliards d'euros par an.

Aujourd'hui, les assurances et fonds privés veulent mettre la

main sur ces colossaux volumes d'argent.

En effet, entre le versement des cotisations et le reversement de la pension de nombreuses années après, « les fonds de pension » peuvent largement profiter de l'argent mis à leur disposition.

La capitalisation traduit la volonté de capter le maximum de richesses publiques au profit d'intérêts privés.

Le gouvernement entend jeter en pâture nos retraites aux « vampires » de la finance.



Ceux-ci se préparent déjà à l'ouverture de ce « grand marché ».

Retraites et capitalisation : petites affaires en famille

L'un des membres du clan Sarkozy, le frère aîné Guillaume soutient avec ferveur la réforme des retraites.

Le soutien à son frère est d'autant plus intéressé que Guillaume Sarkozy mijote la

création d'une nouvelle entreprise d'assurances qui vise à proposer des produits de retraite par capitalisation.

Selon lui, cette entreprise pourrait atteindre un chiffre

d'affaires de 7 milliards d'euros en 2019.

Autant dire que dans la famille Sarkozy, on se serre les coudes...

Pourtant, la retraite par capitalisation est dangereuse à plusieurs titres

La **répartition** est un système de retraite où les actifs payent des cotisations qui sont réparties entre les retraités.

Cette répartition a pour résultat un transfert du pouvoir d'achat entre générations.

Elle s'oppose à la retraite par capitalisation cotée en bourse.

Le régime de **retraite par répartition** n'est pas coté en bourse. Il échappe donc totalement à la finance privée, aussi lors du dernier Krach aucun pensionné français n'a perdu sa retraite.

Pour les épargnants, la retraite par capitalisation est une solution à risque :

① A chaque nouvelle crise financière, boursière ou immobilière, une partie des sommes placées dans ces fonds partent en fumée.

Pour exemple, la crise financière actuelle a fait fondre l'épargne capitalisée des futurs retraités américains de **1.470**

milliards d'euros en quinze mois !



② Dans ces systèmes, le salarié sait seulement ce qu'il cotise, sans que personne ne puisse lui dire le niveau de retraite qui cela lui générera, ni son âge de départ à la retraite.

Ces cotisations peuvent être révisées à tout moment par décision des gestionnaires de ces fonds. Il n'y a plus aucun contrôle de l'Etat.

③ Tous les systèmes d'épargne retraite par capitalisation alimentent la financiarisation de

l'économie, c'est-à-dire le développement à outrance de la pratique des opérations financières.

Or, c'est cette financiarisation excessive qui est une des causes principales de la crise.

La capitalisation, c'est l'émergence de nouveaux fonds investis en actions, avec le risque d'un transfert de propriété des grandes entreprises vers des actionnaires institutionnels.

Les actionnaires institutionnels sont des organismes collecteurs de l'épargne qui placent leurs fonds sur les marchés. Il s'agit principalement de sociétés d'investissements, fonds de pension et sociétés d'assurance.

Ces nouveaux propriétaires, les yeux rivés sur le cours de l'action, orientent directement la gestion des entreprises, contraignant celles-ci à appliquer une politique du court terme de maximalisation des profits, avec des conséquences

désastreuses sur l'emploi, les salaires, la croissance.

Michelin en est un exemple frappant : 20 % de l'actionnariat détenu par des fonds de pensions anglo-saxons, 8 plans sociaux depuis

1983, perte la moitié des emplois français.

④ La capitalisation n'apportera aucune solution au problème des retraites pour les catégories les plus défavorisées (carrières

incomplètes, chômeurs, bas salaires...).

Elle creusera encore les écarts existants et accentuera la paupérisation de toute une population.

Comment incite-t-on les salariés à se tourner vers l'épargne retraite par capitalisation ?

D'abord, en répétant inlassablement que dans 20 ans, on ne pourra plus financer les retraites par répartition, que celles-ci sont un gouffre pour l'Etat...

Ensuite, en organisant la baisse continue des retraites de base et complémentaire gérées par répartition.

On organise le déficit des caisses de retraites (les cadeaux aux patrons à travers les exonérations de cotisations s'élèvent à près de 30 milliards

d'euros) tout en incitant au développement des systèmes d'épargne retraite, individuels ou collectifs, par capitalisation (Perco, Perp, Pere, Rafp...) que seuls les plus aisés peuvent se financer.

On encourage ainsi le chacun pour soi, au détriment d'une protection sociale basée sur la solidarité.

Exemple d'exonérations de cotisations sociales :

3 milliards d'euros de manque à gagner par le dispositif d'exonération des stock-options

4 milliards par la loi TEPA (loi en faveur de l'emploi et du pouvoir d'achat !) comprenant les exonérations de cotisations sociales sur les 750 millions d'heures supplémentaires comptabilisées annuellement (sans compter que réduire ces heures de moitié permettrait l'embauche de 250.000 chômeurs...)

NOTRE AVENIR N'EST PAS A VENDRE !

Ce qui détruit notre protection sociale (santé, retraite...), ce n'est ni l'âge de la retraite, ni l'espérance de vie plus longue, mais bien la répartition des richesses et la volonté de nos dirigeants de spéculer avec notre argent.

Des solutions existent pour sauver et renforcer le système par répartition :

Renforcer l'emploi

Réduire l'insécurité sociale et professionnelle

Mieux partager les richesses et les gains de productivité

Réformer le financement en faisant cotiser l'ensemble des revenus

Réduire les niches sociales...

Le chef de l'Etat avait déclaré son attachement à un partage équilibré des bénéfices des entreprises : "La règle des trois tiers est une bonne règle : un tiers pour les actionnaires, un tiers pour les salariés et le reste réinvesti par les entreprises".

En réalité, les actionnaires dont le pouvoir s'est accru avec la mondialisation financière, s'accaparent les plus grosses parts. Entre 1997 et 2007, la part des bénéfices distribués aux actionnaires dans les sociétés non financières est passée de 34,2% à 44,5% (en excluant l'intéressement).

La part consacrée à l'autofinancement s'est contractée logiquement de

64,5% en 1997 à 54,8% en 2007. Les entreprises ont choyé les actionnaires parfois au détriment des investissements. Elles ont dû recourir à plus d'endettement pour réaliser ces investissements et même parfois pour payer les actionnaires.

En 2007, selon les données de l'Insee, la part réservée aux salariés reste marginale à 5,5%.

Ce partage en deux grandes masses et non en trois correspond bien à la description faite par Laurence Parisot lors de ses interventions.

Et cette structure n'est pas appelée à changer sous la pression du chef d'Etat...

La CGT Finances Publiques s'adresse à l'encadrement de la DGFIP

LES AGENTS D'ENCADREMENT FORTEMENT CONCERNÉS

L'opinion publique a clairement manifesté, à plusieurs reprises, son rejet massif du projet gouvernemental des retraites. Tous les sondages pointent que plus de 70 % des salariés sont opposés au report de l'âge légal de départ en retraite à 62 ans.

Dans le scénario imaginé par l'Elysée, la majeure partie de l'effort pour assurer l'équilibre des régimes, serait à la charge des salariés (85 % en 2020 contre 15 % pour les entreprises et les hauts revenus). Alors que la part des salaires dans le PIB a baissé et celle du capital a augmenté, la contribution supplémentaire sur les revenus du capital n'est que symbolique dans la réforme gouvernementale.

Le recul de l'âge de départ à la retraite privera d'embauche un million de jeunes, **y compris les enfants de chacun d'entre nous.**

En réalité, le président de la République est enfermé dans le chantage qu'exercent les marchés financiers et les agences de notation internationale.

A l'image de la population française, les cadres de la DGFIP sont bien placés pour comprendre l'importance des mesures fiscales qui ont asséché les finances publiques (bouclier fiscal, réforme des droits de successions, TVA à 5,5% pour les restaurateurs et dans le bâtiment, réforme de la taxe professionnelle, maintien des niches fiscales, plan de relance avec remboursements aux entreprises à guichets ouverts, etc....), et peuvent dès lors apprécier à sa juste valeur les discours actuels sur les déficits.

LES AGENTS D'ENCADREMENT EN PREMIÈRE LIGNE

Les cadres sont en première ligne pour constater le décalage entre les grandes annonces gouvernementales et la réalité des services. Au lieu d'une fusion qui se voudrait porteuse d'amélioration de l'exercice des missions, ils sont obligés de faire face aux difficultés que connaissent les services opérationnels, où se combinent tous les ingrédients d'un fonctionnement erratique, d'une démotivation généralisée et d'une dégradation de la qualité du service : dysfonctionnements informatiques et problèmes de réseau, nouvelles organisations de travail sans formation et sans moyens, suppression de la TP remplacée de façon calamiteuse par la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la contribution foncière des entreprises (CFE), avatars de CHORUS, HELIOS et OPALE..

Et tout cela, alors même que les suppressions d'emplois ne cessent de se multiplier, plaçant les responsables d'unité dans la situation de répondre à des objectifs toujours plus importants, sans en avoir les moyens.

Les cadres ont parfaitement compris que les schémas d'organisation les plus performants sont impuissants, à

freiner la dégradation inéluctable du fonctionnement des services et des conditions de travail.

De plus, sans revenir sur le fond de la fusion, c'est bien eux qui doivent la mettre en place, dans un contexte de culture de résultat et de performance.

Au delà des beaux discours du directeur général, il existe un ressenti indéniable : la création des DDFIP et DRFIP s'accompagne de la mise en place de structures de direction d'une rare complexité, du déclassement hiérarchique de nombreux cadres, accompagné d'un positionnement extrêmement flou et de difficultés à se projeter dans l'avenir.

Cette absence de lisibilité est d'ailleurs entretenue par la DG. En effet, le début des discussions concernant les règles de gestion de la catégorie A est reporté à la mi-novembre et nous n'avons toujours pas les documents.

Comment, en trois réunions, pourrions-nous discuter valablement des affectations, des mutations, des avancements, des promotions, des nominations sur les postes comptables et de leur classement, du rôle des CAP, des doctrines d'emplois des A et A+, des règles spécifiques relatives aux échelons de commandement, des dispositifs transitoires ... ? !

On ne peut imaginer que la direction générale considère que ces discussions soient une simple formalité. Pour la CGT, le chantier des règles de gestion doit laisser place à de réels débats et ne peut être enfermé dans un délai fixé à l'avance par le directeur général.

Dès lors, dans un contexte revendicatif qui place au cœur de ses revendications, la lutte pour l'emploi, les salaires, les retraites..., les cadres syndiqués ou non, doivent être dans l'action pour établir un vrai rapport de force.

Dans l'ensemble des formes d'expressions actuelles, il est nécessaire qu'ils prennent leur place, en apportant leur idées et LEUR VOLONTÉ D'AGIR DÈS LE 28 OCTOBRE, en faisant grève et en participant les plus nombreux possibles aux manifestations.

Nous connaissons un mouvement social unitaire inédit. L'ensemble des organisations syndicales est engagé depuis plusieurs mois dans cette bataille.

Votre intervention dans la mobilisation collective des prochains jours va être déterminante. Ce qui fait gagner, c'est la loi du nombre.

C'EST ENSEMBLE QUE NOUS POURRONS INVERSER LE PROCESSUS EN COURS ET REDONNER DU SENS AU SERVICE PUBLIC.